

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 11 mars 2019, le règlement suivant :

**Règlement 1094-19 modifiant le Règlement 870-10, décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Narcisse et Terry Fox pour un montant de 490 000 \$, et pour ce faire un emprunt au montant de 245 000 \$ dans le but de financer la subvention du MAMROT, accordée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, lequel emprunt est remboursable en 10 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 mai 2019. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2019

Céline LeBlanc  
Greffière